



Points de vue

2005

sur l'Industrie Cimentière Belge

FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Febelcem



Febelcem A.S.B.L.
Rue Volta, 8
1050 Bruxelles
Tél. : 02.645.52.11
Fax : 02.640.06.70
info@febeldcem.be
www.febeldcem.be



S.A. Cimenteries CBR
Chaussée de la Hulpe, 185
1170 Bruxelles
Tél. : 02.678.32.11
Fax : 02.660.64.33



S.A. Holcim (Belgique)
Avenue Reine Astrid, 92
Office Park Nysdam
1310 La Hulpe
Tél. : 02.634.42.00
Fax : 02.634.43.48



S.A. Compagnie des Ciments Belges « CCB »
Grand-Route, 260
7530 Gaurain-Ramecroix
Tél. : 069.25.25.11
Fax : 069.25.25.90

Membres

Conseil d'Administration

Président

A. Jacquemart

Administrateurs

H. de Penfentenyo
B. Donceel
R. Gheysens

B.H. Koch
B. Kueng
V. Lefebvre

J-P Meric

Secrétaire

J-P. Jacobs

Crédits

Photos de couverture :
A. Carette

Réalisation :
S.A. Synopsis

Editeur responsable :
Jean-Pierre Jacobs

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Editorial	3
Chapitre 2 : Environnement/Énergie	5
Chapitre 3 : Economie	10
Chapitre 4 : Promotion, recherche et développement	16
Chapitre 5 : Communication	21
Chapitre 6 : Social	22
Chapitre 7 : Statistiques	23

1. Editorial

Indéniablement, l'industrie cimentière a été marquée en 2005 par de nombreux défis. La vigilance face à une reprise économique fragile et la défense des intérêts cimentiers, notamment en matière de valorisation des déchets, ainsi que le développement toujours plus prononcé de la promotion conjointe au sein de la Plate-forme béton, ont fait l'actualité.

Dans un contexte de croissance économique atone en 2005 (+1,5 %), le monde de la construction se caractérise néanmoins par un dynamisme certain en Belgique, puisqu'il a engrangé un accroissement de son activité de l'ordre de 5 %. La bonne santé du secteur du logement neuf est à la base de cette note positive. En effet, le nombre de permis de bâtir octroyés a augmenté de 14 % par rapport à 2004. Ces bons résultats tiennent essentiellement au succès de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas et à l'attrait toujours plus grand de la construction d'appartements (+15 %). L'approche des élections communales, ainsi que les diverses aides récentes à l'égard des candidats bâtisseurs (primes, nouvelles formules de crédits hypothécaires...) permettent de présager une année 2006 favorable au secteur de la construction.

Cela dit, tous les indicateurs ne sont pas au beau fixe. Ainsi, le secteur non-résidentiel affiche une perte de volume de 3 % par rapport à 2004. Plus globalement, la construction de bureaux, de bâtiments industriels ou commerciaux connaît ces dernières années des niveaux inhabituellement faibles. Soulignons également que la proportion moyenne des investissements de génie civil en Belgique s'élève à 1,7 % seulement en regard de la moyenne européenne qui est de 2,7 %. De nouveaux investissements d'infrastructure (entretien du réseau routier, développement des voies navigables, rénovation des bâtiments administratifs, etc.) émanant des autorités fédérales ou régionales devraient permettre le retour d'une croissance économique plus soutenue, souhaitée par les entrepreneurs, tout comme les citoyens de notre pays.

Quant à l'industrie cimentière, les résultats 2005 suivent globalement la bonne conduite du secteur de la construction. Ainsi, quelque 5.795.000 tonnes de ciment gris ont été consommées l'an passé en Belgique, représentant une légère augmentation de 0,9 % par rapport à 2004. La consommation de ciment par habitant est également en légère croissance et atteint désormais 563 kilos, soit 33 kilos de plus que la moyenne européenne. L'industrie cimentière reste néanmoins préoccupée par l'ampleur des importations. En effet, si 2005 connaît un reflux des importations de l'ordre de 12 % par rapport à 2004, le volume global des imports est en augmentation de 150 % sur les dix dernières années.

En matière d'environnement, l'année 2005 se démarque par l'intensité du débat public sur la valorisation de déchets en cimenteries qui anime la France et la Belgique.

À cet égard, il convient de souligner une nouvelle fois que l'utilisation des déchets est strictement réglementée, rigoureusement contrôlée et fait l'objet de procédures internes très strictes afin de garantir la sécurité des employés, la santé des riverains et la qualité des produits. De plus, le procédé de valorisation des déchets est souvent préférable d'un point de vue écologique à l'élimination, car il permet d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et réduit les émissions de CO₂.



André Jacquemart

Soucieuse de communiquer de façon transparente sur le bien fondé et les performances de son procédé industriel, l'industrie cimentière s'est fixé comme objectif de rencontrer et d'informer les diverses parties prenantes dans les mois à venir. Un rapport environnemental sectoriel sera publié, mettant notamment à la disposition de tous les valeurs d'émissions atmosphériques produites par les cimenteries. Dans l'attente de ce nouvel outil de communication, chacun peut d'ores et déjà se procurer une brochure de vulgarisation intitulée « Préserver les ressources naturelles : la valorisation des déchets en cimenterie » (sur simple demande au centre de documentation de Febelcem : 02/645.52.11 ou info@febelcem.be).

Enfin, et en guise de conclusion, on ne peut passer sous silence l'excellente collaboration qui unit Febelcem à ses partenaires de la Plate-forme béton¹. Ce partenariat efficace est à l'origine du très beau succès obtenu lors de l'édition 2006 de Batibouw.

Primé aux « Batibouw Awards » pour sa belle créativité, le stand de la Plate-forme béton a remporté le *Prix de la Meilleure Présentation des Produits*. L'atout majeur du stand tenait à la présentation de plusieurs projets d'étudiants de la section « Design Industriel » de l'école d'architecture de La Cambre. Fruit d'une collaboration réussie entre enseignement et industrie, entre créativité et technologie, certains projets ont eu le privilège d'être finalisés par des préfabricants. L'inventivité et le potentiel du matériau béton, dont témoignaient ces réalisations, ont suscité l'intérêt de nombreux experts et du grand public pendant toute la durée du salon. Un mouvement de bon augure pour l'avenir...

André Jacquemart,
Président de Febelcem
(jusqu'en mai 2006)

¹ Les partenaires de la plate-forme béton sont : FEBE, FSBP, FIPAH, GBB, BELBAG et IMPORGRASA.

2. Environnement/Énergie

L'industrie cimentière belge reste très attentive aux dossiers environnementaux qui la concerne : taxation des déchets, évolution de l'accord de branche Énergie/CO₂, les Certificats verts... Les défis à relever sont nombreux et d'autant plus difficiles à aborder que leur technicité est grande.

Mise en place d'une plate-forme de concertation

L'industrie cimentière belge, le Cabinet du Ministre Lutgen et la DGRNE (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement) ont exprimé en 2005 la volonté commune d'entretenir une concertation régulière. La finalité de ces rencontres périodiques vise à anticiper les difficultés susceptibles de surgir dans différents domaines afin de permettre à l'industrie cimentière d'une part, de disposer d'une vision claire et globale à moyen et long terme en matière d'investissements et d'autre part, pour permettre la décision de poursuivre notamment son rôle dans la valorisation et la gestion de déchets dans une optique de développement durable. Cette plate-forme accueille également un expert en toxicologie, le professeur De Graeve de l'Université de Liège.

Par la création de cette plate-forme, le Ministre de l'Environnement a confirmé sa volonté de maintenir un dialogue et une concertation constructive avec notre industrie.

Ce cadre ainsi créé permettra de débattre des adaptations réglementaires nécessaires afin de satisfaire aux exigences européennes en matière d'environnement et santé, de mettre en place des actions en termes de communication...

Mise en œuvre de la Directive IPPC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive IPPC, le secteur cimentier wallon collabore activement à la procédure mise en place en Région wallonne.

Dès le 30 octobre 2007, les activités visées à l'annexe I de la Directive - dont font parties les installations de production de ciment - devront répondre aux conditions d'un permis IPPC.

Pour assurer la transition des permis actuels vers des permis IPPC, la Région wallonne a élaboré un document de référence où le secteur cimentier est passé en revue tant du point de vue des procédés de fabrication, de ses impacts sur l'environnement, des législations applicables, des meilleures technologies disponibles (Best Available Techniques - « BAT »), que du point de vue des valeurs limites d'émission de polluants visés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2003 sur l'incinération et la co-incinération. Rappelons que le concept de BAT inclut la notion d'économiquement soutenable et tient compte de l'état des outils de production existants.



Photo : Diathèque FEBE



Photo: A. Carette

Là où le document perd malheureusement de sa contenance, c'est quand il fait référence à des normes inadéquates et hors contexte ou à des polluants atmosphériques dont la présence, non significative ou nulle, s'avère réellement non pertinente pour l'industrie cimentière.

En toute transparence, l'industrie cimentière wallonne s'est donc engagée envers les autorités wallonnes à produire une étude de pertinence dont l'objectif sera de :

- démontrer, via un screening qualitatif sur les différents sites cimentiers, la pertinence de la mesure des polluants listés,
- déterminer des valeurs limites d'émission, sur base d'analyses et d'études éventuelles, pour les polluants pertinents.

Cette étude sera conduite par le Professeur D. Verhève de l'Université de Mons-Hainaut. Celui-ci sera assisté par un Comité de Suivi composé de représentants de Cabinets et Administrations, d'experts scientifiques, de représentants de l'ISSeP, de membres des sociétés cimentières et de la fédération.

Les premiers résultats de l'étude sont attendus pour la fin de l'année 2006.

La prévention et la gestion intégrale des déchets en Région wallonne

Le Gouvernement wallon a adopté ce 30 mars une note relative à la prévention et à la gestion des déchets en Région wallonne.

Il est prévu que la co-incinération de déchets dangereux soit taxée à l'horizon de 2008 au niveau de 5 euros la tonne. Toute autre chose restant égale, l'impact pour l'industrie cimentière belge est évalué à près de 2 millions €/an en tenant compte tenu de la non déductibilité des taxes environnementales. Le Gouvernement a prévu un mécanisme d'exonération total ou partiel de cette taxe, basé sur la conclusion d'une convention environnementale. L'industrie cimentière s'inscrira dans cette démarche comme elle l'a déjà fait par ailleurs dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions spécifiques de gaz à effet de serre.

Le secteur est toutefois inquiet quant à la volonté du Ministre wallon de l'Environnement de vouloir limiter l'importation de déchets en provenance de l'étranger et limiter le transfert de déchets des Régions flamande et bruxelloise vers la Région wallonne. L'industrie cimentière est tributaire de ces flux à concurrence de près de 60 % des déchets dangereux et non dangereux valorisés dans ses installations.

Le secteur a demandé au Ministre que ces limitations se fassent dans le respect du droit communautaire.

Recours en annulation contre le décret flamand

Malgré l'opposition du secteur cimentier et ses nombreuses démarches entreprises auprès des instances politiques concernées et des organes de consultation en Région flamande (SERV et Mina-Raad), le décret flamand¹ qui vise à réduire les taux de taxation applicables aux déchets destinés à l'incinération et qui introduit une taxe jusqu'ici inexistante sur les déchets destinés à la co-incinération (article 25), a été adopté le 22 avril 2005.

L'industrie cimentière belge (Febelcem et ses trois sociétés membres) et deux plates-formes de prétraitement (Recyfuel et Scoribel) ont introduit une requête



ARCH. : G. Lantaire
Photo : L. Brandajs

¹ Décret flamand du 22 avril 2005 portant diverses mesures en matière d'environnement et d'agriculture, publié au Moniteur belge le 13 mai 2005.

en annulation de l'article 25 de ce décret auprès de la Cour d'Arbitrage le 10 novembre 2005.

Complémentaire à cette action, l'industrie cimentière belge ainsi que certaines sociétés cimentière étrangères se proposent de déposer une plainte relative à ce décret auprès de la Commission européenne.

Accès au gisement

L'accès au gisement est actuellement pénalisé par des procédures administratives extrêmement lourdes et hasardeuses d'une part, et par une insécurité juridique croissante vu les modifications à répétition du CWATUP d'autre part.

La dernière modification de l'article 46 de la réglementation impose aux sociétés privées de donner des compensations territoriales ou autres pour toute modification de plans de secteur. N'étant pas d'accord sur ce principe, l'industrie cimentière en collaboration avec Fediex étudie une proposition de modification de cette disposition réglementaire.

Évolution de l'accord de branche Énergie/CO₂

Dans le cadre de l'accord de branche visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'industrie cimentière a publié son premier rapport d'avancement couvrant la période de 1999 à 2004.

Cet exercice annuel de reporting a été l'occasion pour le secteur de constater qu'il répondait intégralement à ses engagements dans le cadre de l'accord. Cela démontre admirablement que les nombreux efforts entrepris par les entreprises dans le cadre de cette démarche portent véritablement leurs fruits.

Ainsi, les indices IEE (amélioration de l'efficacité énergétique) et IGES énergétique (réduction des émissions de GES d'origine énergétique²) s'inscrivent au-delà des meilleures prévisions.

En effet, entre 1999 et 2004, le secteur a amélioré son efficacité énergétique de 4,9 %, portant ainsi son indice IEE à 95,1 %. Pour rappel, l'objectif à atteindre en 2010-2012 est de 91,7 %.

Pour l'IGES énergétique, le secteur a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 11,1 % entre 1999 et 2004. Avec ce résultat, le secteur dépasse l'objectif de réduction de 9,5 % fixé à l'horizon 2010-2012.

Cette réelle performance de la part des entreprises s'explique notamment par la poursuite des investissements décidés dans le cadre de l'accord de branche, par la mise en œuvre d'actions de bonne gestion, non prévues dans le plan d'amélioration sectoriel, et par l'utilisation accrue de biomasse.

En outre, la réalisation de ce premier rapport a permis de tester avec succès le logiciel EPS Coach mis à la disposition des sociétés et de Febelcem par la Région wallonne. Même si la charge de travail a été considérable pour remettre à jour et valider les données des années 2003 et 2004, l'outil informatique permettra en effet une pérennisation et une plus grande traçabilité de l'information.



Photo: A. Carette

² IGES énergétique = IGES global - IGES process. Les émissions de CO₂ issues du process sont considérées comme étant inévitables, c'est-à-dire non susceptibles d'amélioration à processus égal.

Inquiétude pour les certificats verts

De 2003 à 2007, le système des certificats verts exige que chaque fournisseur d'électricité fasse la preuve qu'un certain pourcentage de son électricité, évolutif d'année en année, est produit à partir de sources d'énergie verte. Le fournisseur a la liberté de répercuter ou non le coût de production de cette électricité chez ses clients.

Malgré les mesures d'allègements prévues pour les entreprises signataires d'un accord de branche Énergie/CO₂, les surcoûts engendrés par les certificats verts demeurent relativement importants (montant total théorique pour le secteur de 3.000.000 €), notamment au vu des montants que les entreprises investissent par ailleurs dans l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La révision du système, programmée en 2008, doit être l'occasion pour les Autorités wallonnes de se rendre compte de la menace réelle sur la compétitivité de nos entreprises que fait peser un quota de certificats verts sans cesse plus élevé. Selon les premières estimations, la poursuite d'un système tel qu'on le connaît actuellement conduirait par exemple le secteur à devoir payer ses certificats verts 80 % plus chers à l'horizon 2012.

Afin de préserver la compétitivité des entreprises, il est primordial dès à présent de prévoir un système équilibré, où les entreprises intensives en énergie pourront bénéficier de mesures d'exonération.

En outre, pour être totalement viable, il faut que le nouveau système qui sera mis en place tienne compte des engagements pris par la Région wallonne elle-même dans le cadre :

- du plan Marshall,
- des accords de branche Énergie/CO₂,
- des dispositifs européens en matière de taxation des produits énergétiques.

Emission Trading

Dans le cadre de la Directive Emission Trading et du système d'échange de quotas d'émission, les entreprises ont enfin pu obtenir leur accès au Registre national des émissions dont l'activation a permis de lever les derniers obstacles aux transactions sur les quotas belges.

Sur base d'une déclaration d'émissions certifiée, les entreprises ont pu établir la correspondance entre les quotas qu'elles avaient demandés dans le cadre du plan wallon d'allocation et les quantités de CO₂ émises lors de l'année écoulée. Cette vérification a par ailleurs nécessité une importante charge de travail dans les entreprises et des coûts importants (personnes impliquées, auditeurs, laboratoire...)

Pour les signataires d'accord de branche, les quotas ont, pour cette première phase, été déterminés sur base des engagements de l'entreprise dans le cadre de la convention environnementale. La formule tient alors compte de l'indice de réduction des émissions de GES, des prévisions de production et éventuellement d'un facteur d'équilibrage entre les approches top-down et bottom-up.

Aujourd'hui s'il y avait une critique à émettre, c'est que cette formule pêche encore par son approche ex-ante, n'offrant aucune possibilité de correction a posteriori, alors que dans l'environnement actuel, on sait déjà les difficultés à établir des prévisions de production même à une échéance de cinq ans.



Photo: A. Carette

Fin 2005, les entreprises du secteur ont remis leurs demandes de quotas dans le cadre du second plan wallon d'allocation des quotas qui couvre les années 2008 à 2012. Pour celui-ci, le secteur a réitéré ses appels en faveur du maintien de la gratuité des quotas et de l'octroi de quotas pour la totalité du CO₂ provenant de la décarbonation de la matière première, inévitable par nature. Il semble toutefois que contrairement à la phase I, l'allocation ne se basera pas dans tous les cas sur les résultats des études ayant conduit à l'accord de branche mais bien sûr une estimation des facteurs d'émission réalisée par l'administration.

Rappelons également que le secteur cimentier (voir volet économique) est en concurrence avec des importations de pays non couverts par un système d'Emission Trading, voire non signataire du Protocole de Kyoto. Ainsi, au vu du prix de la tonne de CO₂ (30 €/Tonne en avril 2006), les entreprises du secteur ne pourront pas soutenir leur production au travers de l'achat de quotas d'émissions.



Photo : Diathèque FEBE



Photo : J. Van Hevel

Bien que l'économie nationale n'ait pas réitéré sa bonne performance de 2004 (+2,7 %), elle a réussi à terminer l'année sur une note positive. En effet, alors qu'elle démarrait avec une croissance du PIB de 0,1 % seulement au premier trimestre, elle est arrivée à 0,6 % au cours des trois derniers mois. Sur l'ensemble de l'année 2005, le PIB s'est accru de 1,5 %... Il s'agit là d'une performance supérieure à la moyenne de la zone euro. De plus, au vu de ces chiffres, le secteur de la construction peut se réjouir d'avoir - au cours de cette même période - engrangé un accroissement de son activité de l'ordre de 5 %.

Le logement

Alors que les prévisions en matière de logements neufs tablaient sur un nombre d'autorisations de bâtir avoisinant les 53.000, les données actuellement disponibles font état de près de 59.000 autorisations (soit une augmentation de 14 % par rapport au résultat atteint en 2004). Le nombre de mises en chantier effectives a progressé, lui, de 3 %.

Le sous-secteur du logement multiple a enregistré une belle croissance de l'ordre de 15 % tandis que les constructions unifamiliales augmentaient de 13 %. Ces chiffres témoignent d'une tendance assez claire du marché : la part des appartements dans la construction est toujours plus importante. Elle représente aujourd'hui 53 % des logements autorisés (pour environ 30 % en 1996 et 50 % en 2002).

Ces excellents résultats, parmi les meilleurs depuis la fin des années '70, tiennent essentiellement au succès de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas et à l'attrait croissant pour la construction d'appartements (moins coûteux que le logement unifamilial).

Le bâtiment non-résidentiel

Les résultats 2005 en matière de construction de bâtiments non-résidentiels sont décevants. En effet, après une hausse proche de 10 % en 2004, on a assisté à une perte de volume de l'ordre de 3 % et ce aussi bien dans le secteur des bureaux que dans la construction de bâtiments à vocation industrielle ou commerciale.

C'est dans le climat économique morose (envolée des prix du pétrole, difficultés à l'exportation...) que l'on retrouve les racines de cette hésitation des entreprises à s'engager dans des investissements d'extension plutôt que de rationalisation. Certains analystes espéraient un phénomène de « rattrapage » après la chute de quelque 30 % du bâti non-résidentiel durant la période 2001-2003. Or, si 2004 a bien renoué avec une croissance positive, il faut constater que les volumes atteints ces dernières années dans la construction de bâtiments non-résidentiels neufs sont très en dessous du niveau habituel.



Photo : Diathèque FEBE

Le génie civil

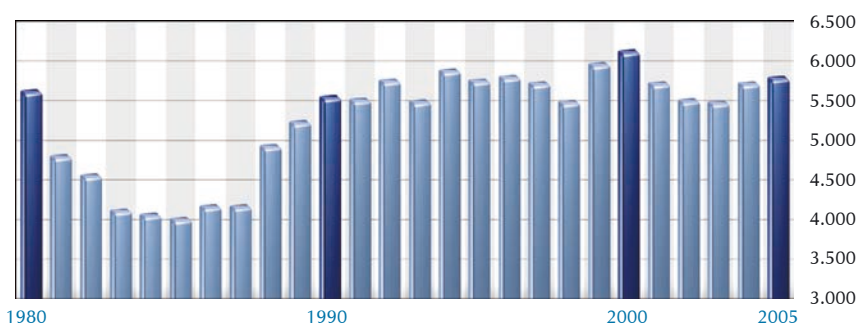
Une année pré-électorale est traditionnellement considérée comme propice pour le secteur de la construction. Les premières données disponibles vont dans ce sens puisque la croissance en matière de génie civil avoisine les 6,5 % par rapport aux dépenses de 2004. Toutefois, si l'on peut trouver ce résultat satisfaisant dans l'absolu, il est plus faible que par le passé. Il semble, même si le chiffre global des investissements communaux est positif, que les difficultés financières rencontrées par certaines communes (suite à la réforme des polices et à la libéralisation du marché de l'électricité notamment) aient freiné la hausse attendue par le Bureau du Plan qui tablait sur une croissance de 35 % au cours de la période 2005-2006. Il faut aussi souligner que les travaux de génie civil dépendants des pouvoirs nationaux et régionaux n'ont pas suivi la tendance positive des communes. Par ailleurs, la proportion moyenne des investissements de génie civil dans le PIB s'élève en Belgique à 1,7 % seulement contre 2,7 % en Europe.

LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

Quelque 5.795.000 tonnes de ciment gris ont été consommées en Belgique au cours de l'année 2005. Le niveau ainsi atteint dépasse de 54.000 tonnes celui de 2004, représentant une légère progression de l'ordre de 0,9 %. Il s'agit néanmoins de la meilleure performance obtenue par l'industrie cimentière belge depuis l'année record de 2000.

Consommation de ciment gris (en milliers de tonnes)



Pour ce qui concerne la consommation de ciment par habitant, elle s'élève dans notre pays à 563 kilos – soit six kilos de plus qu'en 2004. Ajoutons que le Belge consomme en moyenne 33 kilos de plus que le citoyen européen (530kg).

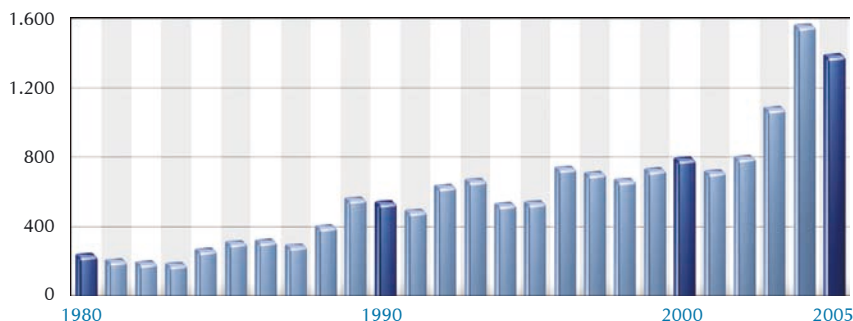
En comparaison avec nos pays voisins, Grand-duché du Luxembourg excepté, la quantité de ciment consommé en Belgique par habitant est supérieure de 200 à 268 kilos.

Les importations

Les importations, chiffrées à quelque 1.394.000 tonnes, ont couvert 24 % de la consommation de ciment gris en 2005. Ces données sont moins alarmistes qu'on pouvait le craindre, puisque le volume de ciment importé a diminué de 12 % par rapport à 2004 et perdu 3,5 % de part de marché. Néanmoins, l'industrie cimentière belge demeure fort préoccupée par ces importations. En effet, leur volume

global est de 73 % plus élevé que les importations acheminées en 2002 et en augmentation de 150 % sur les dix dernières années.

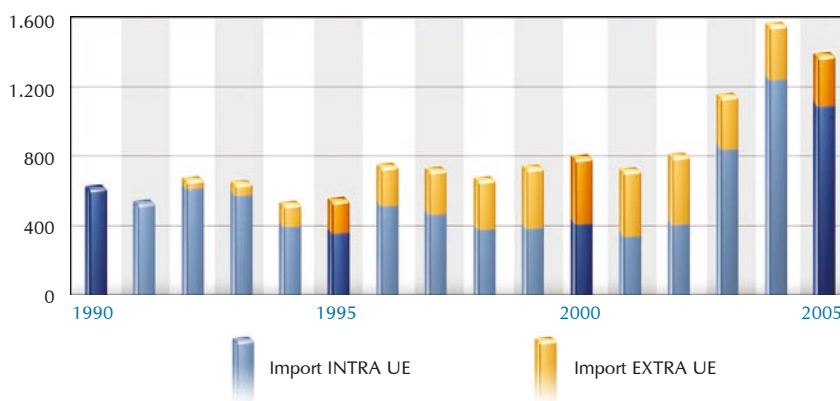
Importations de ciment gris
(en milliers de tonnes)



Les importations sont classifiées en deux catégories : celles qui viennent des pays de la Communauté européenne et celles qui sont extra-communautaires. Si la seconde catégorie englobait plus de 50 % des importations en 2001, elle ne couvre plus aujourd'hui que 19 % du total importé (soit 4,5 % de la consommation). Au cours de cette même période, le taux de pénétration du marché des importations intra-communautaires a plus que triplé pour s'établir à 19,5 % de la consommation de ciment en Belgique.

Le ciment importé en 2005 provient principalement, pour les flux intra-européens, d'Allemagne, des Pays-Bas, de France et du Grand-duché du Luxembourg alors que pour les flux entrants d'origine maritime, la Turquie, l'Égypte et la Chine représentent la quasi-totalité du volume.

Evolution 1990-2005 des importations intra et extra communautaires
(en milliers de tonnes)

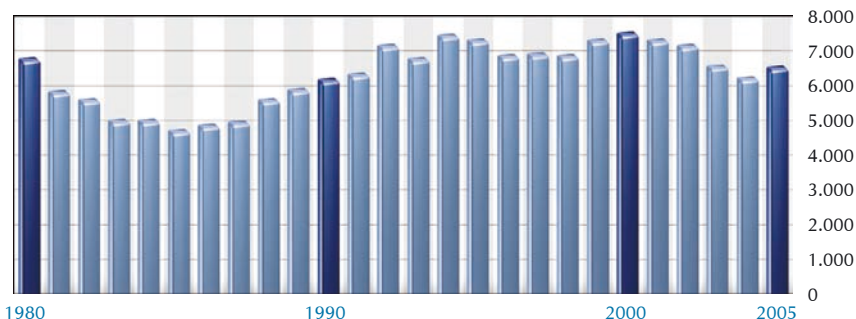


LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
(Livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

En 2005, les livraisons totales des trois membres de Febelcem se sont élevées à 6.587.000 tonnes de ciment gris. Cela représente une progression de 6 % par rapport au tonnage expédié en 2004. Ces livraisons demeurent néanmoins de 5 % en deçà de la moyenne des dix dernières années.

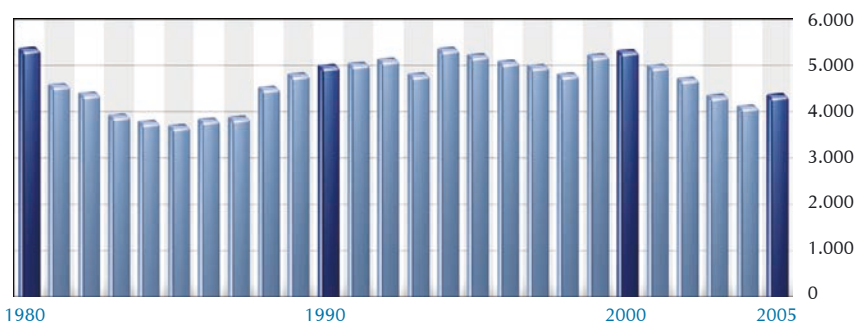
La répartition des livraisons reste identique à celle de l'année dernière, elles se composent de 67 % de livraisons intérieures et de 33 % d'exportations.

Livraisons totales de ciment gris (en milliers de tonnes)



Les livraisons intérieures ont atteint 4.413.000 tonnes de ciment gris en 2005. Elles enregistrent ainsi une belle croissance de 6 % par rapport à 2004, mais accusent pourtant encore un retard de 10 % en regard de la moyenne des dix années précédentes.

Livraisons intérieures de ciment gris (en milliers de tonnes)



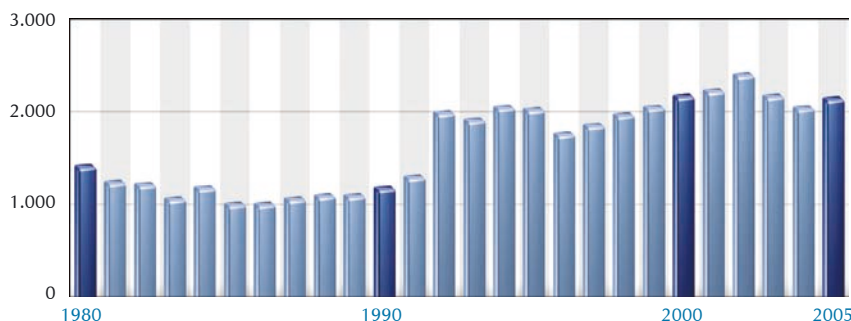
La part relative du ciment livré en vrac par les membres de Febelcem sur le marché intérieur s'est accrue en 2005 pour atteindre le niveau record de 88 %. Cela s'explique par la rapidité de mise en œuvre du béton prêt à l'emploi ou du béton manufacturé (offrant tous deux une économie de main-d'œuvre).

La répartition des livraisons de ciment par mode de transport reste inchangée depuis deux ans, le ciment transporté par voie d'eau représente 5 % de l'ensemble des livraisons tandis que les livraisons par camion absorbent toujours 95 % du flux.

La répartition des livraisons par catégorie d'utilisateur a quelque peu changé entre 2005 et 2004. En effet, on constate une diminution de 1,7 % de la part de marché du béton prêt à l'emploi et ce pour la première fois depuis dix ans. La part relative des livraisons faite au négoce s'est également contractée pour ne plus représenter que 13,5 % des livraisons de ciment contre 30 % en 1980. Ce sont les secteurs de la préfabrication et des entrepreneurs qui profitent de ces modifications avec des augmentations de respectivement 1,5 et 1,2 % de part relative.

Les livraisons à l'exportation se chiffrent à 2.174.000 tonnes de ciment fin 2005, un niveau comparable aux volumes expédiés fin 2000 et 2003, sans toutefois atteindre le volume record de 2002 (2.404.000 tonnes).

Livraisons de ciment gris à l'exportation
(en milliers de tonnes)



PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Le logement

Compte tenu du décalage existant entre les autorisations de bâtir octroyées en 2005 et le début des travaux, l'année 2006 maintiendra un haut niveau d'activité dans le secteur du logement neuf.

En outre, de nouveaux incitants compenseront partiellement la hausse récente des taux d'intérêts hypothécaires. Ainsi, les nouvelles formules de financement proposées par la plupart des grandes banques sont très attrayantes, portant notamment sur l'allongement de la période de remboursement ou encore sur l'octroi de nouveaux avantages fiscaux comme l'élargissement des tranches non assujetties au droit d'enregistrement.

Le bâtiment non-résidentiel

La croissance initialement prévue en matière de construction de bâtiments non-résidentiels (du fait de la croissance du PIB) devrait être moins soutenue que les analystes ne l'espéraient. En effet, le développement d'activité dans la construction de bâtiments industriels reste hésitant. Le faible taux d'utilisation des capacités de production explique en partie cette tendance et les prévisions d'exportations dans certains domaines comme la chimie (confrontés aux hausses successives des prix des produits pétroliers) renforce encore ce mouvement.

Même si le rétablissement du secteur de l'immobilier de bureaux se confirme, la cassure dans la production de ce type de construction enregistrée au début de la décennie ne devrait vraisemblablement pas retrouver son niveau habituel avant 2008.

Le génie civil

Les élections communales se tiendront en octobre 2006. Traditionnellement, les dépenses des pouvoirs subordonnés sont sensiblement supérieures à la normale lors de l'année précédant l'élection ainsi que lors du premier semestre de l'année concernée.



Photo : L. Brandajs

S'il n'a pas de doute quant au respect de ce cycle, on peut néanmoins se demander - au vu de l'écart entre la croissance 2005/2004 prévue par le Bureau du Plan (14 %) et les premiers résultats de l'année qui s'établissent à 6,5 % - si l'année 2006 ne suivra pas un écart comparable avec la prévision 2006 du Bureau du Plan.

Quoi qu'il en soit, l'activité dans les différents secteurs du génie civil demeurera propice en 2006.

La rénovation

Depuis de nombreuses années, le secteur de la rénovation reste le plus stable des segments de la construction. En effet, la croissance annuelle moyenne dans ce domaine vogue aux alentours de 2 %, tant dans le secteur du logement que dans celui du bâtiment utilitaire. En outre, les travaux de rénovation destinés à économiser de l'énergie bénéficient encore de nouvelles réductions d'impôt depuis le dernier trimestre 2005.

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Les dépenses en investissements effectuées par les cimentiers membres de Febelcem se chiffrent pour 2005 à 30.851.000 euros, un montant semblable à celui des deux années précédentes.

Les principales dépenses opérées concernent les installations destinées à la réduction des chromates dans le ciment, au stockage et à la manutention des sciures, ainsi qu'à la poursuite des travaux entamés en 2004 (visant notamment à la réduction des poussières et la désacidification des fours).



Photo : J. Van Hevel

4. Promotion, recherche et développement

Les activités de l'année 2005 du département « Promotion, Recherche et Développement » (PRD) de Febelcem répondent à la poursuite des objectifs fixés dans le BUSINESS Plan 2003-2007.

Ces activités peuvent être subdivisées en trois parties distinctes :

- la promotion, qui reprend les différents aspects relatifs à la diffusion, au sens large, de la connaissance sur le produit et ses applications ;
- la recherche, qui permet d'asseoir et d'acquérir une meilleure connaissance du produit et de ses applications ;
- le développement, qui reprend des domaines d'application et des actions spécifiques permettant de maintenir ou d'élargir les parts du marché et la consommation de ciment dans certains secteurs.

Il existe toutefois des liens étroits entre les différentes facettes de ces activités, la recherche sous-tendant directement la promotion et le développement de produits nouveaux.

Pour atteindre ses objectifs, le département Promotion s'appuie sur divers piliers qui sont :

- la connaissance, l'expertise et les assistances techniques ;
- un réseau de contacts privilégiés dans tous les secteurs de la construction ;
- l'information et la communication.

Ces piliers sont fondés sur des principes de travail qui permettent de pérenniser les actions entreprises sur le long terme à savoir :

- qualité,
- crédibilité,
- objectivité.

Parmi les actions réalisées en 2005, seules les plus saillantes sont reprises ci-après.

Publications

Le Dossier Ciment a été complété par trois nouveaux bulletins :

- 34 : Prescription des bétons selon les normes NBN EN 206-1:2001 & NBN B 15-001:2004
- 35 : Béton et utilisation rationnelle de l'énergie
- 36 : Les bétons autoplaçants

Une version 2005 de l'« ABC du ciment et du béton », adaptée aux nouvelles prescriptions de la norme NBN EN 206-1 et de son document d'application national, la NBN B15-001 de 2004, a vu le jour ainsi qu'une version adaptée des fiches « Comment prescrire un béton ? » et « Le béton dans le secteur agricole ».



En 2005, un contrat fut signé entre les partenaires que sont CEMSUISSE, ENCI et Febelcem, portant sur la continuation des revues « Construire en béton ». La dixième édition de cette revue d'architecture sera publiée en novembre 2006 (la mise en page et le format seront tout neufs). L'équipe de rédaction a connu, elle aussi, des changements avec, notamment, l'arrivée d'un nouveau rédacteur en chef (Martin Tschanz) et d'un nouveau photographe (Kim Zwarts).

La publication « Le béton apparent en Suisse » a été traduite en français.

La brochure produite par CEMBUREAU intitulée « Improving Fire Safety in Tunnels. Concrete pavement solutions » a été diffusée aux administrations. Elle a été traduite en français.

Conférences

- En collaboration avec le CIAUD (Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design) et la revue A+, Febelcem a organisé cette année encore une conférence au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles qui a attiré près de 500 participants. Les orateurs, Bernardo Secchi et Paola Vigano, tous deux attachés à l'institut d'architecture de l'université de Venise, ont leur propre bureau et sont actifs en Belgique depuis des années (aménagement du cimetière à Courtrai, réaménagement de places à Malines, plan de structure et place du théâtre à Anvers, etc.). À l'occasion de la conférence, le n° 197 du magazine d'architecture A+ a porté une grande attention aux idées et aux projets de ces deux architectes.
- Tant en Région flamande qu'en Région wallonne, Febelcem poursuit la tradition de l'organisation de journées de contact qui rassemblent tous les acteurs de la route et du génie civil. En 2005, ces manifestations se sont tenues à Edegem (province d'Anvers) où 110 personnes étaient présentes, à Ragnies (province de Hainaut) où 230 personnes ont pris part à l'événement et à Gand, où une première édition de la séance d'information « Le béton et l'épuration des eaux » a rassemblé 80 personnes.
- Febelcem a également participé à une série de six ateliers (Malines, Hasselt, Oostrozebeke, Liège, Bouge, Casteau) sur le thème « les dispositifs de retenues routiers ». Les barrières de sécurité en béton préfabriqué et coulé sur place, conformes aux normes européennes, ont été abordés.
- Enfin, de nombreuses formations, conférences ou cours ont été assurés par des ingénieurs du département dans les domaines du bâtiment, de la route et du génie civil et dans celui de l'agriculture, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Projets routiers marquants

Dans le domaine des routes en béton, maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude et entrepreneurs font régulièrement appel à Febelcem comme à un centre d'expertise. Des assistances techniques sont proposées, tant dans la phase de conception des projets que dans celle de l'exécution ou encore, en service après-vente, en cas de dommages ou de dégâts constatés.

En 2005, le département a assuré avec l'aide de son centre de recherche pour l'Industrie cimentière, le CRIC, pas moins de 80 assistances techniques. Parmi les assistances réalisées, deux projets grandioses ont suscité un intérêt particulier, à savoir :



Photo : Kristien Daem



- La deuxième phase du réaménagement du Ring d'Anvers a été réalisée, marquant la fin de ce chantier réussi. Cela a permis de démontrer qu'il est possible de mener à bonne fin de tels travaux - difficiles et pourtant indispensables - grâce à une gigantesque campagne de communication et à un éventail de mesures d'accompagnement. L'utilisation de béton armé continu laisse prévoir une longue durée de vie et un coût d'entretien minimum pour limiter la nuisance à l'avenir.
- La deuxième phase des travaux de réhabilitation des autoroutes E411 et E25 a eu lieu dans la Province de Luxembourg. Pour rappel, le concept choisi pour la réhabilitation est celui de la chaussée composite, définie comme étant l'association de couches hydrocarbonées avec du béton de ciment, de manière à tirer le meilleur parti de leurs avantages spécifiques pour disposer de routes durables, confortables et économiques. Ces travaux ont eu lieu du 14 mars au 1er septembre 2005, 78 km d'autoroutes ont été concernés.

D'autres grandes réalisations de routes en béton en Flandre sont la « Limburgse Noord-Zuidverbinding » entre Hechtel et Overpelt (\pm 12 km de dalles de béton) et une section de la N49 à hauteur d'Assenede (5 km de béton armé continu).

Diverses délégations étrangères (France, Turquie, Suède, Espagne, Comité exécutif de l'Association mondiale de la route AIPCR) ont rendu visite aux travaux susmentionnés et à des projets routiers terminés en 2005.

Evénements

- **Congrès belge de la route**

En 2005, la principale réunion dans le domaine de la construction routière belge a indiscutablement été le XXe Congrès belge de la route, qui s'est tenu à Bruxelles du 28 au 30 septembre. La Région de Bruxelles-Capitale, organisatrice, avait choisi comme thème principal les liaisons urbaines et interurbaines. Febelcem était largement présente, à la fois pendant la préparation du thème « Techniques novatrices en béton de ciment » et au congrès proprement dit, notamment par un stand à l'exposition et trois conférences lors des sessions sur les routes en béton. Le buffet dînatoire, offert par Febelcem à tous les congressistes au Centre belge de la bande dessinée, a été un franc succès également.

- **Concours international d'architecture**

En 2003, les fédérations cimentières de huit pays européens ont mis sur pied un concours international pour étudiants en architecture. En mai 2005, la publication du premier concours « ROBUSTNESS » a été présentée aux écoles d'architecture et la nouvelle édition a été annoncée.

Le thème de cette deuxième édition « plastic-OPACITY » a été mis en avant par le nouveau curateur, Hanif Kara. En février 2006, celui-ci est venu commenter son choix et présenter quelques-uns de ses projets à l'occasion d'une soirée pour étudiants.

- FEBELCEM était le principal sponsor du congrès BIBM à Amsterdam (11-13 mai) qui a attiré 750 participants intéressés.



Le Groupement Belge du Béton (GBB)

Le Groupement Belge du Béton a été créé en 1980. Il a pour but de réunir tous ceux qui sont intéressés par les applications du béton dans la construction afin de valoriser, de partager et de diffuser l'expérience et la connaissance de ce matériau sous tous ses aspects. Les membres sont issus des universités et écoles supérieures, des administrations nationales et régionales, des institutions techniques (centres de recherche, bureaux de contrôle...) et des associations professionnelles d'entrepreneurs et d'industriels.

Le Département Promotion, Recherche & Développement de Febelcem soutient résolument les activités du Groupement Belge du Béton et collabore étroitement à son développement en assurant notamment son Secrétariat Général.

La 25^{ème} journée du béton avait pour thème béton@2005. Ce fut une édition festive, tournée surtout vers l'avenir. On y traita de sujets aussi importants que « construire, habiter et travailler en 2030 », « quelle mobilité pour les 25 prochaines années », les possibilités de la construction souterraine, l'évolution prévue de la technologie du béton et... l'avenir de Bruxelles (avec l'architecte Joël Claisse et le ministre Pascal Smet). Bob Delbecque, le bouffon du client-roi, a clôturé le volet conférences dans la bonne humeur. 900 personnes s'étaient inscrites. Toute la journée, une joyeuse animation a régné dans et entre les soixante stands...

Le département PRD a finalisé la rédaction du nouveau cours de technologie du béton qui a été dispensé à Leuven et à Mons. Plus de 120 élèves ont suivi cette formation « nouvelle mouture ».

En outre, le GBB a organisé trois visites de chantier rassemblant plus de 145 visiteurs : la gare d'Anvers et la rénovation de la Place Kievit (41 participants), la tour Dexia à Bruxelles (40 participants) et le réaménagement des boulevards d'Anvers (64 participants).

En collaboration avec KVIV et FABI, le GBB a organisé six soirées d'information sur les nouvelles normes béton NBN EN 206-1 : 2001 et NBN B 15-001 : 2004. Trois eurent lieu en Flandre (Gand, Anvers et Louvain) et trois en Wallonie (Louvain-la-neuve, Liège et Mons). Au total, quelque 650 personnes ont assisté à ces soirées d'information.

La plate-forme Béton

Quatre fédérations, à savoir la FEBE (Fédération de l'Industrie du Béton), la FSBP (Fédération du Béton Prêt à l'Emploi), la FIPAH (Fédération des Importateurs et Producteurs d'Adjuvants) et FEBELCEM, avec le Groupement Belge du Béton, se sont rapprochés en créant en 2001 la Plate-forme Béton, dans le but d'améliorer la qualité des services offerts à leurs membres (être plus efficace, informer plus rapidement et assurer une promotion de l'utilisation du béton sous toutes ses formes). En 2004, un sixième membre s'est joint à la Plate-forme : BELBAG, la fédération belge des dragueurs de gravier et de sable.

Fin 2005, la Plate-forme a accueilli un septième membre : IMPORGRASA, l'association des importateurs de gravier et de sable.

- En 2004, la Plate-forme Béton a pris pour la première fois un stand à Batibouw, dans le but d'informer le grand public et le candidat bâtisseur sur toutes les applications du béton dans le bâtiment. « Le béton comme vous ne





l'avez jamais vu... » était l'idée sous-jacente au concept de l'action Batibouw et traduite par un slogan simple et concis « ceci est du béton ». En 2005, la Plate-forme Béton a poursuivi son action et pour cette deuxième édition, ses membres avaient sollicité le concours du designer parisien Passaniti.

Pour l'édition 2006, l'Option « Design Industriel » de l'école de La Cambre s'est mise au défi d'utiliser le matériau béton dans l'élaboration de nouveaux projets de création. En collaboration avec le CRIC, le département Promotion de Febelcem a assuré l'encadrement de la technologie du béton et organisé des visites. Ainsi, les étudiants et leurs professeurs ont entrepris un voyage captivant dans le monde du béton et ont consacré un trimestre de travaux d'atelier au béton.

La brochure « Ceci est du béton » a encore été distribuée en quelques milliers d'exemplaires et elle a été complétée par la distribution de sept fiches d'information à l'usage du grand public.

Le stand faisait office de décor pour une édition spéciale sur Batibouw de l'émission télévisée « Une brique dans le ventre » (RTBF).

En 2005, le salon Batibouw lui-même a accueilli 350.000 visiteurs. Ce sont en effet plus de 370.000 personnes qui se sont déplacées au Heysel, soit près de 20.000 de plus qu'en 2004.

Le site Internet www.infobeton.be, où tant la brochure que les fiches d'information peuvent être consultées, a été mis en place.

- En 2005, la Plate-forme Béton a également occupé un stand au Salon de l'Agriculture « Agribex ». À l'image des actions réalisées pour Batibouw, la présence à Agribex s'est faite sous le sigle « infobeton.be ».
- La Plate-forme Béton a prêté son concours au Forum de l'énergie de quatre jours, organisé début octobre par le Centrum Duurzaam Bouwen à Heusden-Zolder.

La Plate-forme Béton compte poursuivre et développer encore ses actions d'information dans les années à venir et ce, de plus en plus activement !

Contacts avec les écoles

- Les contacts avec l'enseignement de l'architecture (21 écoles et universités) dans le cadre du concours international d'architecture, et avec la formation « design industriel » ont déjà été mentionnés.
- Notons encore les conférences sur la technologie du béton et la sécurité incendie par rapport à l'architecture.
- Febelcem a également un stand au salon annuel « Éducation » aux Caves de Cureghem, auquel participent plus de 600 étudiants visiteurs.
- À la suite d'un stage de trois mois, effectué par un étudiant en marketing, des contacts ont été noués également avec l'enseignement en matière d'études de marché.

5. Communication

Fédérer les énergies entre diverses organisations professionnelles, consolider les outils existant et développer une communication plus présente dans le débat public ont été les tâches principales de la cellule communication en 2005.

L'outil informatique prend toujours plus d'ampleur en matière de communication. 2005 fut à ce titre, une année de prospection importante pour le développement de nouveaux sites en gestation. C'est ainsi que la cellule communication de Febelcem fut consultée - en tout ou en partie - pour étudier, chiffrer et concevoir les sites de la Plate-forme béton, du Groupement belge du béton et de la FSBP. Très concrètement, le site www.infobeton.be sera bientôt disponible et permettra au grand public de connaître mieux encore l'ensemble des possibilités offertes par nos produits en matière de construction et de rénovation de bâtiments. Bien sûr, le site propre à Febelcem est, lui aussi, un outil en constant développement. Parmi les nouveautés apportées à ce www.febelcem.be, il faut pointer les nouveaux reportages photographiques à 360 degrés qui proposent de superbes vues panoramiques de bâtiments en béton remarquables (une école à Liège et un bâtiment industriel à Mons) ainsi qu'un schéma animé décrivant de manière très didactique l'ensemble du processus de fabrication du ciment. D'autres modules (améliorations techniques, souci d'un meilleur référencement, etc.) furent mis à l'étude et seront fonctionnel en cette année 2006. Toutes ces innovations font du site de Febelcem un outil de communication qui attire à lui de plus en plus d'internautes. L'année 2005 aura ainsi vu le nombre de visiteurs approcher la moyenne de 4.000 par mois.

Deux nouveaux reportages photographiques furent également réalisés avec la collaboration des photographes Yasmine Van Hevel et Laurent Brandajs, mettant un accent particulier sur le travail sur chantier. Une partie de ces photographies embellit le présent rapport annuel de Febelcem.

Pour évoquer les produits plus classiques, le département communication réalisa divers imprimés (invitations aux journées d'information de Febelcem, fiches info pour Batibouw, invitations du GBB et du GBEE...) et de très nombreux textes : discours, dossiers de crise, plans de communication, communiqués, articles de presse, etc.

Enfin, la cellule communication fut très active en matière de collaboration avec ses partenaires professionnels. Elle a réalisé, notamment, les huit bulletins d'information « Quadraria » de FORTEA, participé à des contributions sectorielle avec l'Union Wallonne des Entreprises, suivit les travaux des phases 2 et 3 de la Campagne « Roule in, roule clean » sous la houlette de l'intercommunale Ipalle, collaboré à la « Rencontre politique » organisée par les partenaires de Synergie Construction (PMC, FEMA et Confédération Construction), soutenu le travail de Cobaty, préparé des actions de communication dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation globale pour Fedix et plus généralement, est intervenue à de nombreux titres (conseils, rédaction, production...) pour le Groupement belge du Béton et la Plate-forme béton. Tout ceci sans oublier les contacts de plus en plus étroits qui unissent l'équipe communication de Febelcem à ses collègues du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière. Liens qui aboutissent, en 2006, à une collaboration très suivie concernant, notamment, la défense de la valorisation des déchets en cimenterie...

infobeton.be





Photo : L. Brandajs



Photo : J. Van Hevel

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Comme dans la plupart des secteurs en Belgique, une convention collective de travail sectorielle a été conclue pour le secteur cimentier pour la période 2005-2006. Celle-ci a été conclue dans l'esprit du projet de l'accord interprofessionnel 2005-2006 repris comme sien par le gouvernement belge.

Lors des négociations, il est apparu que l'environnement, sa surveillance et sa protection font l'objet d'une vigilance permanente de la part de tous. Les entreprises cimentières représentées par leurs directions ainsi que les organisations syndicales et leurs représentants sont, dans ce domaine, des alliés objectifs et attentifs.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La convention s'inscrit dans un contexte économique préoccupant pour le secteur cimentier et ayant engendré de nécessaires restructurations dans les entreprises.

En matière d'information économique et sociale, les entreprises cimentières poursuivent leur politique visant à fournir un maximum d'informations aux représentants du personnel. C'est ainsi qu'ils sont tenus informés des incertitudes qui planent sur notre secteur liées aux quotas CO₂ nécessaires à la production pour couvrir les besoins du marché. Rappelons que si ces quotas s'avèrent insuffisants, ce sont les importateurs qui en profiteront en utilisant du ciment produit hors zone Kyoto.

Les relations constructives entretenues avec les travailleurs et leurs représentants doivent permettre d'introduire et d'assimiler les changements imposés par l'évolution des règles du marché, des outils de production, des techniques d'organisation et de gestion des entreprises.

Adapter les prestations aux nécessités de la production, améliorer l'organisation et les processus de travail en les simplifiant de manière à diminuer les coûts de fonctionnement, restent des objectifs permanents.

FORMATION PROFESSIONNELLE

En matière de formation, les entreprises du secteur se sont engagées à maintenir l'effort pour la formation. L'amélioration des connaissances techniques et professionnelles du personnel reste toujours nécessaire dans le contexte d'évolution technologique.

Privilégier l'information, l'écoute, la concertation et le dialogue sur les plans de formation au sein du Conseil d'entreprise, élaborer des plans d'action au niveau sectoriel continuent à être des priorités inhérentes au métier de cimentier en mutation progressive de par l'amélioration des procédés et l'accroissement de la concurrence.

7. Statistiques

LIVRAISONS TOTALES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (X 1.000 t)
	(X 1.000 t)	(%)	(X 1.000 t)	(%)	
1990	3.559	57,4	2.645	42,6	6.204
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2001	4.069	56,2	3.172	43,8	7.241
2002	4.100	57,7	3.003	42,3	7.103
2003	3.620	55,2	2.933	44,8	6.553
2004	3.321	53,4	2.896	46,6	6.216
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587

Source : Membres Febelcem

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés (moyenne mensuelle)	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)	Nombre total d'heures prestées
1990	615	1.339	1.961.378
1995	680	1.139	1.768.312
2000	777	1.086	2.676.617
2001	744	1.015	2.495.094
2002	666	966	2.395.227
2003	625	867	2.241.237
2004	595	856	2.186.080
2005	545	744	2.270.593

Sources :

1990 - 2005 : I.N.S., Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

Depuis 1999 : Nombre d'heures ouvriers + employés

personnel siège imputé par outil (spécifique ciment ou granulat)

INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions	Total investissements
		(X 1.000 €)	
1990	43.131	4.739	47.870
1995	40.932	6.689	47.621
2000	56.812	8.346	65.158
2001	96.397	14.501	110.898
2002	44.691	17.679	62.370
2003	23.560	8.052	31.612
2004	24.060	7.577	31.637
2005	25.927	4.923	30.851

Sources :

1990-1993 : I.N.S., Statistique annuelle des investissements

Depuis 1994 : FEBELCEM

LIVRAISONS A L'EXPORTATION

Années Destination	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pays-Bas	74,6	47,6	42,4	44,4	37,8	37,9	37,8	
France	2,0	40,8	46,9	44,3	50,1	43,6	39,7	
Allemagne	8,3	5,9	4,4	5,0	4,6	5,0	8,4	
G.D. Luxembourg	1,0	0,6	1,0	0,7	0,6	0,6	0,7	
Royaume-Uni	9,5	1,7	0,8	0,9	0,6	0,4	0,3	
Autres U.E.	0,0	0,0	0,3	0,5	2,3	4,2	6,6	
TOTAL U.E.	95,4	96,6	95,8	95,8	96,1	91,8	93,4	93,5
HORS U.E.	4,6	3,4	4,2	4,2	3,9	8,2	6,6	6,5
Europe extra U.E.	0,0	0,0	1,4	1,4	0,1	0,1	0,0	0,1
Afrique	3,1	2,1	1,8	1,6	2,3	6,9	5,0	5,1
Amérique	0,7	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2	0,4
Asie	0,8	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Océanie	0,0	0,8	0,5	0,9	1,3	0,9	1,1	0,6
TOTAL (1.000 t)	1.203	2.039	2.189	2.245	2.404	2.197	2.052	2.174

Source : Febelcem

CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'U.E. (DES 15)

Années Pays	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	34.552	38.486	35.683	31.179	28.921	29.973	29.120	26.905
Autriche	4.898	4.987	4.495	4.434	4.634	4.536	4.620	5.324
Belgique	5.556	5.762	6.125	5.725	5.516	5.455	5.741	5.795
Danemark	1.333	1.185	1.562	1.523	1.593	1.522	1.596	1.647
Espagne	28.572	25.460	38.439	42.150	44.120	46.224	48.006	49.900
Finlande	1.877	1.089	1.704	1.608	1.557	1.595	1.667	1.712
France	25.157	19.822	20.633	20.661	20.727	20.678	21.936	22.515
G.D. Luxembourg	430	511	534	542	552	545	553	538
Grèce	7.568	6.851	9.073	9.535	10.642	11.154	10.631	10.090
Irlande	1.589	1.860	3.155	3.165	3.080	3.400	4.000	4.000
Italie	43.243	34.639	38.338	39.469	41.269	43.482	46.358	46.050
Pays-Bas	5.539	5.300	6.250	5.750	5.400	5.160	5.120	5.250
Portugal	7.124	7.886	10.482	11.330	10.800	9.250	9.110	8.900
Royaume-Uni	16.200	12.740	13.360	11.800	13.080	12.818	13.400	13.068
Suède	2.380	1.505	1.534	1.625	1.571	1.622	1.727	1.889
TOTAL U.E.	186.018	168.083	191.367	190.496	193.462	197.414	203.585	203.583

Source : Cembureau

LIVRAISONS INTERIEURES DE CIMENT BELGE

Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (X 1.000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau (%)	Fer (%)	Camion (%)	Sac (%)	Vrac (%)
1990	5.000	4	1	95	24	76
1995	5.205	3	0	97	21	79
2000	5.321	3	0	97	16	84
2001	4.996	3	0	97	15	85
2002	4.699	3	0	97	16	84
2003	4.353	4	0	96	14	86
2004	4.164	5	0	95	13	87
2005	4.413	5	0	95	12	88

Par catégorie et classe de résistance

Années	Total (X 1.000 t)	Ciment Portland			Total	Ciment métallurgique			Total		
		Classes de résistance				Classes de résistance			Classes de résistance		
		32,5	42,5	52,5		32,5	42,5 / 52,5	32,5	42,5	52,5	
		(%)				(%)			(%)		
1990	5.000	28	19	12	59	13	28	41	41	47	12
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2001	4.996	17	17	14	49	16	35	52	33	53	14
2002	4.699	19	16	14	49	15	36	51	34	52	14
2003	4.353	18	12	16	46	15	39	54	33	51	16
2004	4.164	18	6	23	47	17	36	53	35	42	23
2005	4.413	17	12	21	50	15	35	50	31	47	21

Livraisons aux industries transformatrices

Années	Fibres-ciment		Produits en béton		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantiers		Livraisons au négoce	
	(X 1.000 t)	(%)	(X 1.000 t)	(%)	(X 1.000 t)	(%)	(X 1.000 t)	(%)	(X 1.000 t)	(%)
1990	218	4,4	1.111	22,2	2.098	42,0	364	7,3	1.209	24,2
1995	126	2,4	1.258	24,2	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
2000	77	1,5	1.343	25,2	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2001	120	2,4	1.162	23,3	2.577	51,6	341	6,8	796	15,9
2002	68	1,4	1.150	24,5	2.442	52,0	284	6,0	755	16,1
2003	72	1,7	1.044	24,0	2.339	53,7	292	6,7	606	13,9
2004	74	1,8	974	23,4	2.234	53,7	286	6,9	596	14,3
2005	77	1,8	1.094	24,8	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5

Source : Febelcem